

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/95

L'An deux mille neuf et le jeudi 26 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à Louvie-Juzon, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SARRAILH, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, HOURQUEIG, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant M. AUSSANT Claude)
Mme HOURCLE Claudine (représentant M. CASADEBAIG Didier)
M. MOUNAUT Pierre (représentant M. SACAZE Jean-Michel)
M. MARQUE Laurent (représentant M. LABERNADIE Patrick)

Mme CLAVIER Hélène donne procuration à M. CAMBOT Gérard

M. LE GALLOU donne procuration à M. PAROIX

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. MARQUE Laurent

VOTE : à l'unanimité

OBJET : FINANCES – INSCRIPTION CREDIT

Le Président informe qu'en 2006, le SIVOM de la Vallée d'Ossau a mandaté des frais d'études d'un montant de 5 980 euros au profit de l'ONF au titre du Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Les travaux étant achevés, il convient de réintégrer cette étude par le biais d'une opération d'ordre budgétaire du même montant.

L'opération se concrétise par l'émission d'un mandat de paiement sur le compte 2151 et d'un titre de recettes sur le compte 2031 sans mouvement de trésorerie.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire d'inscrire des crédits en dépenses et en recettes à hauteur de 5 980 euros sur les comptes 2151 et 2031.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire

APPROUVE l'inscription de crédits supplémentaires à savoir 5 980 euros sur le compte de dépenses 2151 et sur le compte de recettes 2031 du budget de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.



Pour extrait certifié conforme,
Président

Francis COUROUAU